



Commune de Rue

Conseil général

Procès-verbal de la séance du 16 mai 2019

A la salle des Remparts à Rue – 20h00

Présent/e/s Nicole Barbey, Gérald Borcard, Chantal Bosson, Eric Bosson, François Bosson, Francis Braillard, Alain Chollet, Magalie Conus, Stéphane Cottet, Joël Crausaz, Yanessandre De Andrea, Nadine Fontaine, Michel Gobet, Hervé Guillain, Christophe Martin, Gaétan Mouron, Myriam Mouron, Nicolas Nikolic, Patrick Périsset, Sylvain Périsset, Jacques Perroud, Benoît Pittet, Olivier Pittet, Maxime Punitharangitham, Hélène Schiliro et Armand Surchat.

Conseil communal : Joseph Aeby (Syndic), Franco De Andrea, Pierre-Louis Fossati, Magali Gianella, Antoinette Piccand et Bernard Savio

la boursière communale : Christine Fardel-Ottet

la secrétaire communale : Cynthia Buache Mesot

Excusé/e/s Yannick D'Agostino, Sébastien Perriard, Jean-Luc Bosson et Sébastien Hassler

Présidence Stéphane Cottet



En ce début de séance, **M. le Président** salue la présence de la presse, M. Antoine Vullioud pour La Gruyère, Mme Maude Tornare pour la Liberté et M. Dominique Ayer pour le journal « La Feuille Fribourgeoise ». Il remercie également le public de s'être déplacé à Rue ce soir pour assister aux débats, ce qui démontre l'intérêt que les concitoyens portent à notre commune. Il souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général.

Par après, **M. le Président** a demandé à la secrétaire de rajouter un petit mot pour souhaiter la bienvenue à M. Gaétan Mouron, nouveau Conseiller général, qui a été assermenté le 24 avril dernier à la Préfecture.

Ce soir, le bureau est composé de M. Stéphane Cottet, Président, de M. Patrick Périsset, Vice-Président, de MM. Michel Gobet et Benoît Pittet, scrutateurs, de Mme Nadine Fontaine, suppléante de M. Sébastien Hassler, et de Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire.

M. Stéphane Cottet relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 25 avril 2019, par courriel, par le « cloud », par publication dans la Feuille officielle, dans le bulletin d'information, aux piliers publics, sur Gemeinde-News et sur le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque. Il déclare donc cette assemblée ouverte.

Il constate que **26** membres du législatif sont présents et **4** sont excusés. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **14** voix. **M. Stéphane Cottet** précise que M. Yannick D'Agostino a démissionné avec effet immédiat à la suite à son déménagement. Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés, une fois celui-ci approuvé.

M. Stéphan Cottet donne lecture de l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, il demande à ses collègues du Conseil général de bien vouloir voter pour l'acceptation, ou non, de cet ordre du jour. Ce dernier est accepté **à l'unanimité** des membres présents.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

1. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 a été transmis par courriel dès sa rédaction. Il est **approuvé à l'unanimité** avec remerciements à son auteur.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2. COMPTES 2018

2.1. PRESENTATION DES COMPTES

Un exemplaire complet des comptes a été transmis aux membres du Conseil général avec la convocation. La parole est donnée à **M. Joseph Aeby** qui, avant toute chose, souhaite la bienvenue à chaque personne présente ici ce soir. Après ces formalités d'usage, il explique qu'il passera en revue tous les chapitres des comptes de fonctionnement et d'investissement et les commentera au fur et à mesure, si besoin.

Comptes de fonctionnement :

0 Administration : l'écart se trouve dans le traitement du personnel, compte n°020.301.00 ; en effet, un montant de CHF 21'000.00 met fin à un litige que la commune a eu avec un employé communal. La Commission financière et les élus ici présents ce soir sont parfaitement au courant et il n'est donc pas nécessaire de revenir en détail sur cette affaire. Durant l'exercice 2018, et sur proposition de la Préfecture, le Conseil communal a validé un accord de compensation pour boucler définitivement ce dossier. Il y a eu aussi un petit dépassement dans la rubrique n°020.311.00 « achat de machines et de mobilier » car le contrat pour le photocopieur s'est terminé en cours d'année. Le Conseil communal a profité de la fin du contrat de leasing pour acquérir du nouveau matériel.

1 Ordre public : la différence se joue dans la participation aux frais des tuteurs. L'exercice du Service de tutelle de la Glâne a eu moins de charges que prévu en 2017. Il a ainsi rétrocédé aux communes l'excédent 2017.

2 Enseignement et formation : la transition du cercle scolaire ACER explique cette différence. Sur les postes « participation aux transports scolaires et au cercle scolaire, nous sommes nettement inférieurs au budget. Depuis que les comptes 2018, est arrivé le résultat de l'exercice 2017, avec une facture de CHF 17'000.00 ; il devrait arriver tout prochainement la facture complémentaire pour l'exercice 2018, à hauteur d'environ CHF 70'000.00. Si nous rajoutons ces coûts dans les charges du cercle scolaire, nous sommes proches du budget. Pourquoi cela se présente-il ainsi ? **M. Joseph Aeby** explique que jusqu'à présent, les comptes du cercle étaient tenus par la commune de Rue, avec les 6 mois de la rentrée scolaire et les 6 mois de l'exercice suivant. Depuis 2018, la comptabilité de l'ACER est confiée à un service comptable externe ce qui provoque un décalage dans le bouclage. Par ailleurs, il annonce qu'avec la nouvelle loi scolaire, et comme décidé au Grand Conseil, les communes recevront une participation du canton de CHF 75.00 par élève pour le matériel scolaire, en compensation de la prise en charge de tous les coûts extrascolaires.

L'école devient gratuite ! **M. Christophe Martin** demande si cet écart sera reporté en compte l'année prochaine. **M. Joseph Aeby** acquiesce.

3 Culte, culture et loisirs : cette différence se retrouve dans le compte n°300.365.00 « dons aux sociétés à but culturel ». En effet, la commune de Rue avait mis CHF 20'000.00 puisqu'il y avait un montant de CHF 10'000.00 pour une « activité permanente » sur la place de la Foire ; cette activité ne s'est pas concrétisée.

4 Santé : il s'agit principalement de charges liées.

5 Affaires sociales : la différence provient du compte n°580.352.00 « participation commune Rue à l'aide matérielle ». Elle est en faveur de la commune qui a payé un peu moins que prévu. Un cas particulier est à la source de cette différence.

6 Transports et communication : pas de commentaire particulier sur ce chapitre.

7 Protection et aménagement de l'environnement : ce chapitre présente un excédent de charges de CHF 65'833.55. L'achat d'eau n'est pas en relation avec la vente, ce qui pose un petit souci. **M. Joseph Aeby** précise que dans la vente d'eau, la commune a un problème de décalage entre l'achat et la vente. Malheureusement, nous ne sommes pas suffisamment équipés techniquement pour savoir d'où vient cette différence. C'est une des raisons pour laquelle le Conseil communal a la volonté de se donner des moyens techniques pour y remédier en installant des compteurs d'eau avec un système radio.

Le chapitre « protection des eaux » est parfaitement équilibré puisque que nous y affectons des imputations internes en amortissement et en intérêts. Il faut tout de même noter que pour l'instant, les taxes d'utilisation peuvent nous laisser le confort d'amortir en interne. Cependant, les travaux à la STEP d'Ecublens ont commencé et ces taxes passeront en totalité sur la facture de la STEP ; la facture, actuellement de CHF 130'000.00, devrait selon le comité de direction du VOG, doubler jusqu'à la fin des travaux.

Quant aux ordures ménagères, ce chapitre présente un léger déficit ; ce n'est pas trop grave, d'autant plus que nous sommes dans une période de transition entre le volume et le sac. **M. Joseph Aeby** rajoute qu'il y a aussi un amortissement de la SAIDF ; les actions ont été dévalorisées de moitié, sur recommandation de notre réviseur. A l'époque, elles permettaient d'obtenir un rabais sur l'élimination des déchets, complète **M. François Bosson**.

8 Economie : il y a un excédent de charge ; la différence provient du poste n°810.314.00 « entretien des haies et bosquets », les CHF 10'000.00 n'ayant pas été employés.

9 Finances et impôts : dans ce chapitre figurent les rentrées fiscales mais également les amortissements légaux, les amortissements supplémentaires et l'attribution à la réserve. Ce chapitre présente un excédent de produits de **CHF 3'525'659.54**. **M. Joseph Aeby** explique que dans les impôts ordinaires, les impôts à la source ont augmenté de manière assez importante. Et surtout, l'impôt sur les exercices précédents qui passe de CHF 220'000.00 à CHF 350'000.00 ! D'une manière générale, la masse fiscale communale augmente sans revoir les taux. C'est un indicateur intéressant sur la santé fiscale de la commune. **M. Joseph Aeby** relève également avoir distribué en début de séance un tableau comparatif avec l'évolution des impôts sur les derniers exercices.

La folie des ventes immobilières nous affecte positivement puisque les impôts sur les biens immobiliers et les plus-values présentent un produit de CHF 321'913.60. Quant aux impôts sur les mutations, ils rapportent plus de CHF 176'000.00. En tout, la commune comptabilise plus de CHF 500'000.00 d'impôts extraordinaires. C'est la bonne nouvelle de ces comptes 2018 !

Les amortissements obligatoires sont passés de CHF 34'000.00 à CHF 86'000.00.

Pour le chapitre « autres postes », les dépenses sont conformes au budget. Il y aura quelques petites incidences sur 2019 sur le patrimoine ; elles sont liées au bail de l'appartement du Trieur et au bail de l'Hôtel-de-Ville.

Pour boucler ces comptes, le Conseil communal a passé des écritures extraordinaires, soit :

- Compte n°990.332.00 : Amortissements supplémentaires pour CHF 393'720.15
- Compte n°990.351.00 : Réserve pour l'assainissement de la Caisse de Prévoyance de l'Etat
- Compte n°990.380.62 : Réserve pour l'attribution de travaux routiers

qui représentent un montant total d'environ CHF 1'200'000.00 pour présenter des comptes avec ce tout petit bénéfice de CHF 2'374.05.

D'une manière générale, les comptes dits « de service » comme l'eau et l'épuration et les ordures ménagères sont parfaitement équilibrés et c'est très bien pour les finances communales, d'autant plus que les prix des taxes sont tout à fait corrects.

Les comptes de fonctionnement présentent un excédent de revenu de **CHF 2'374.05** pour un montant total de charges de **CHF 6'995'016.17**.

La lecture complète de ces comptes de fonctionnement ne fait l'objet d'aucune autre remarque. **M. le Président** propose donc de passer directement à la lecture du compte d'investissement.

Compte d'investissement :

3 Culte, culture et loisirs : le Conseil communal a dépensé le solde du crédit pour les travaux de la buvette des Fourches. Ce chapitre est bouclé.

6 Transports et communications : l'aménagement des routes communales, compte n°620.501.00, a finalement coûté CHF 259'373.50 au lieu de CHF 343'000.00. **M. Joseph Aeby** explique que la commune n'a pas tout dépensé car elle n'a pas adjudgé tous les travaux. Et pour adjudger des travaux, il faut des soumissions. Les travaux adjudgés sont ceux qui étaient prêts. Malheureusement, le Conseil communal n'a pas pu faire plus pour des raisons techniques relativement simples : les améliorations foncières subventionnent en partie la réfection de certaines routes. Néanmoins, les communes sont obligées d'avoir un concept global qui est également contrôlé par le Canton et la Confédération. Ce dossier a été repris depuis le début, avec un plan général de rénovation des routes. **M. Patrick Périsset** demande si les CHF 343'000.00 concernent l'ensemble des routes sur le territoire de la commune ou est-ce des routes en particulier pour lesquelles avait été voté l'investissement ? **M. Joseph Aeby** répond que le Conseil général a voté l'investissement pour la route du Charrotton. Il devait y avoir une autre route avec mais les travaux n'étaient pas prêts à être adjudgés. Par conséquent, on s'est débarrassé d'une route à Gillarens (qui nécessitait des travaux) et des travaux ont aussi été entrepris à la route d'Arlens et de Blessens. Ne pourrait-on pas nommer les travaux par secteur afin d'avoir le suivi, suggère **M. Patrick Périsset** ? **M. le Syndic** relève qu'il s'agit d'une bonne remarque mais rappelle qu'il faut se référer au contenu du message qui contient lui le détail des travaux. Il relève que pour les nouveaux investissements, ce sera une nouvelle ligne. **M. Christophe Martin** ne comprend pas pourquoi il y a une attribution de CHF 540'000.00 pour des travaux routiers alors qu'il y a une demande de crédit, financée par un emprunt...pour des aménagements routiers. Que fait-on de l'argent qui n'est pas investi ?

M. Joseph Aeby précise que cet argent est mis en banque en réserve. Avant d'aller trop loin dans les explications, il passe la parole à **M. Bernard Savio** qui a repris ce dossier en décembre. Ce dernier explique qu'il reviendra sur cet objet dans le cadre de la demande d'investissement au point 5.1.

7 Protection et aménagement de l'environnement : **M. Joseph Aeby** tient à apporter une précision par rapport à un montant de CHF 80'000.00 prévu au budget mais qui ne figure pas dans les comptes. Il s'agit du montant que la commune d'Ecublens a versé comme participation aux travaux à la déchetterie de Promasens, compte n°720.619.00. En fait, au moment de l'établissement du budget, la commune inscrit la part d'Ecublens pour 2018 mais Ecublens a payé ce montant en décembre 2017 ! C'est pour cette raison que ces chiffres ne sortent pas dans les comptes 2018 !

9 Finances et impôts : la commune a dépensé CHF 102'796.95 pour la rénovation de l'Ecole ménagère, compte n°942503.30, sur les CHF 120'000.00 prévus. Il reste encore quelques factures qui passeront sur 2019. Quant aux travaux dans la classe de Chapelle, compte n°942.503.80, ils ont coûté un petit peu plus que ce que prévoyait le budget, ceci à cause de surprises durant le chantier. Pour les aménagements des locaux de l'AES, compte n°942.503.90, des factures arriveront encore sur 2019 !

Avec des dépenses à hauteur de **CHF 550'615.60** et des recettes de **CHF 15'334.85**, le compte d'investissement présente un excédent de revenu de **CHF 535'280.75**.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. Stephan Cottet** passe sans transition la parole à **M. Francis Braillard** pour la lecture du rapport de l'organe de révision ; ce dernier sera suivi du rapport de la Commission financière.

2.2. RAPPORT DE L'ORGANE EXTERNE DE REVISION

M. Francis Braillard donne lecture du rapport de l'organe de révision, la fiduciaire Mafidu.com. La réunion avec la Commission financière eu lieu le **jeudi 09 mai 2019** afin d'examiner les comptes 2018.

Conformément au mandat confié, le fiduciaire a contrôlé la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, compte des investissements et liste des engagements hors bilan) pour l'exercice arrêté au 31.12.2018. Elle atteste remplir les exigences légales pour effectuer ces contrôles.

Mafidu.com recommande aux membres du Conseil général d'approuver ces comptes 2018. Ce document est à disposition à l'Administration communale.

2.3. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

M. Francis Braillard donne lecture du rapport de la Commission financière (annexe I) suite à son entrevue du jeudi 09 mai 2019 avec la fiduciaire « Mafidu.com », M. le Syndic et la boursière communale. Mme Delessert, directrice de Mafidu.com, souligne sa satisfaction concernant l'excellente santé financière de la commune. Le rapport de révision laisse apparaître quelques lacunes, dont certaines avaient déjà été mises en exergue en 2017. La Commission financière attend une amélioration significative de la situation lors de la prochaine entrevue.

Elle s'est également réunie le samedi 11 mai 2019 afin d'analyser les comptes et les informations en sa possession, ainsi que de procéder à la rédaction de ce présent rapport.

Après avoir obtenu toutes les informations requises, la Commission financière considère que les comptes respectent les principes de la comptabilité publique, tels que définis par la loi sur les Communes du Canton de Fribourg (LCo) et à son règlement d'exécution (RELCo) ainsi qu'à la loi.

Conclusion

La Commission financière reste dans l'attente du plan financier, actualisé pour les 5 années à venir, afin de l'analyser en collaboration du Conseil communal. Elle remercie le Conseil communal, son Syndic ainsi que l'Administration communale pour la collaboration et la bonne gestion des finances.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière recommande au Conseil général d'approuver les comptes 2018 et de délivrer décharge aux organes responsables. D'une manière globale, elle se félicite de l'excellente santé des finances communales.

M. Stephan Cottet remercie l'organe de révision et la Commission financière pour leur excellent travail. Aucune autre question n'étant soulevée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil général de voter.

2.4. APPROBATION DES COMPTES 2018

Les comptes de fonctionnement 2018 sont **approuvés à l'unanimité**.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Les comptes d'investissements 2018 sont **approuvés à l'unanimité**.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3. APPROBATION DU REGLEMENT COMMUNAL RELATIF AU DROIT DE CITE

M. le Président donne lecture du message du Conseil communal et demande à **Mme Nadine Fontaine** si elle a des remarques à formuler, au nom de la Commission de naturalisation. Cette dernière relève que les tarifs ont été révisés mais qu'il n'y a rien de spécifique à commenter. **M. le Syndic** n'a pas de commentaire à faire, s'agissant d'une mise à jour des documents à notre disposition.

Le règlement communal relatif au droit de cité est **approuvé à l'unanimité**.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

4. APPROBATION DU REGLEMENT COMMUNAL RELATIF AUX SOINS DENTAIRES

M. le Président reprend le message et le lit pour meilleure compréhension du public présent dans la tribune. Cet objet ne suscite pas de remarques complémentaires.

Toutefois, **Mme Nicole Barbey** demande si la commune informe les parents qu'il existe un subside pour les soins dentaires. **Mme Magali Gianella** répond par la négative !

Le règlement communal relatif aux soins dentaires est **approuvé à l'unanimité**.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

5. INVESTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES 2019

5.1. Présentation du budget des investissements supplémentaires

Les membres du Conseil général ont reçu une présentation détaillée des investissements supplémentaires avec la convocation. Les différents investissements sont pris les uns après les autres. Chaque dépense sera votée séparément.

700.501.15 Achat de compteurs d'eau, étape 1 : **M. Stéphan Cottet** donne lecture du message transmis par le Conseil communal. Il passe ensuite la parole à **M. Pierre-Louis Fossati** qui rajoute que le fournisseur n'est pas encore choisi. Sur les 4 fournisseurs, il en reste encore 2 (un a été écarté en raison du prix et l'autre par rapport à la qualité de son matériel). Si le budget est accepté ce soir, le Conseil communal rencontrera ces deux entreprises. **M. Pierre-Louis Fossati** relève qu'il est autant important de regarder le système informatique que le compteur en lui-même (comptabilité avec d'autres marques de compteurs par exemple). **M. Christophe Martin** demande si l'amortissement est compris sur 10 à 12 ans et si le financement est prévu sans emprunt. Effectivement, répond le Conseil communal à sa première question. Quant au financement, il lui est répondu que cette dépense sera payée cash. Est-ce les taxes qui financent l'acquisition de ces compteurs, s'inquiète **M. Patrick Périsset** ? **M. Joseph Aeby** répond par l'affirmative. Le compte d'eau finance ce type de dépense. **M. Michel Gobet** ne comprend pas pourquoi l'attribution de ces compteurs sera faite par la voirie ? **M. le Syndic** lui répond que c'est le service communal qui fournira le compteur à l'installateur sanitaire. **M. Pierre-Louis Fossati** rappelle également que les vieux compteurs ne seront pas mis à la déchetterie pour des raisons écologiques et qu'ils seront repris par des ateliers protégés qui récupéreront certains matériaux.

710.501.20 Remplacement de deux pompes des STAP (Stand de tir et route de l'Union) : **M. Stéphan Cottet** donne également lecture du message. **M. Pierre-Louis Fossati** rajoute que le choix de la marque et de l'installateur n'est pas encore arrêté. Il y aura encore une discussion au sein du Conseil communal.

620.501.00 Réfection des routes communales : Comme indiqué dans le message, la réfection des routes communales se poursuit, selon un ordre défini par le Conseil communal, en collaboration avec le bureau d'ingénieurs. **M. le Président** donne lecture du message et passe sans transition la parole à M. Bernard Savio, Conseiller communal en charge de ce dicastère.

M. Bernard Savio fait un bref rappel de la situation. A ce jour, des travaux de réfection ont été effectués sur les routes du Charrotton, d'Arlens (tronçon) et de Blessens (tronçon). Il n'y a pas de report avec le solde de la demande de crédit relative à cette première étape. **M. Bernard Savio** explique avoir repris ce dossier à la mi-décembre 2018. **M. Michel Gobet** aimerait connaître la distance des tronçons ? **M. Joseph Aeby** donne le détail :

route d'Arlens → 110 m

route de Blessens → 280 m

route du Charrotton → 220m

M. Michel Gobet trouve coûteux le m² de goudron. **M. Bernard Savio** souligne avoir repris ce dossier alors que les travaux étaient terminés. Il précise toutefois que le coffre a été refait entièrement, y compris sur la largeur prévue pour les banquettes de 50 cm. Ces banquettes ont été rajoutées pour faciliter les croisements et éviter que les véhicules croisent dans les bords de prés. **M. Patrick Périsset** demande si des subventions ont été octroyées pour ces travaux. **M. Bernard Savio** explique qu'elles n'ont pas été demandées ! **M. Christophe Martin** voit que cet objet est financé par un emprunt, à hauteur de CHF 390'000.00 et il ne comprend pas, au vu des CHF 540'000.00 de liquidités qui sont mises en réserve. **M. Joseph Aeby** suggère à M. Bernard Savio de répondre. Ce dernier propose de continuer son développement qui apportera des réponses aux questions pendantes. Le Groupe Avenir Ville-Campagne a demandé des précisions par rapport à cette demande de crédit. **M. Bernard Savio** confirme qu'il existe un plan directeur des routes et des subventions versées par les améliorations foncières. Ces subventions ne tombent pas du ciel ! Pour les obtenir, les communes doivent suivre des règles et franchir des étapes correctement, avec un cahier des charges. La commune a fait un plan de toutes ses routes et a établi des priorités pour les réparations. Le SAgrri et l'OFAG donnent des subventions mais ne font pas d'expertise avant d'avoir reçu les dossiers des communes. En décembre dernier, M. Bernard Savio a rencontré M. Nicolas Deillon, responsable des Améliorations foncières à Fribourg, qui lui a expliqué la procédure pour obtenir les subventions. Il a transmis à la commune les généralités pour l'octroi des subventions. De manière générale, pour qu'une subvention soit octroyée pour des chemins, il faut d'abord un intérêt agricole. **M. Bernard Savio** est persuadé que toutes les routes de la commune de Rue sont fréquentées par des tracteurs et répondent ainsi à ce critère. Il y a une page de remarques. Il est important de souligner que les *travaux ne doivent pas débuter avant l'accord du Service de l'agriculture*. On parle de réfection (toute la route est refaite) ou de remise en état périodique (REP : remise en état d'un chemin de campagne ou d'une bande de roulement). Dans les deux cas, la commune peut toucher des subventions. Au niveau fédéral, dans les zones de plaine ou de collines, elles varieront entre 27% et 30 %. Au niveau cantonal, la subvention est de 25% ; une route utilisée pour l'agriculture peut recevoir jusqu'à 52% de subventionnement. Une fois que toutes les étapes ont été franchies et que les routes ont été expertisées par le SAgrri, c'est l'OFAG qui procède à son expertise, sur les conseils du canton. L'OFAG transmet ensuite sa décision au SAgrri qui informe la commune et organise la mise en chantier des travaux. Il est donc difficile d'être plus précis avec les montants, toutes les expertises n'étant pas terminées (OFAG le 06.06.2019). Dans le calendrier, la commune a présenté un lot prioritaire (réfection urgente) ; le bureau d'ingénieurs lancera un appel d'offre au début juin, avec une attribution des travaux au début juillet ; le dossier part ensuite au Canton et à la Confédération. C'est au canton d'appeler la Confédération pour donner le feu vert à ces travaux cette année encore. La première tranche des travaux concerne « La Maillarda » et le carrefour des Cergnes, à Blessens. « La Maillarda » (route qui relie Gillarens à Blessens) sera refaite sur toute sa longueur ; une partie sera entièrement refaite (dans la forêt) et l'autre, en direction de Blessens, sera touchée au niveau de la surface (différence au niveau des subventions). C'est l'expertise fédérale qui tranche ! Le Conseil communal espère pouvoir commencer les travaux au mois de septembre. Si l'OFAG n'a pas répondu, il y a toujours la possibilité de demander une dérogation au SAgrri pour commencer les travaux. Le carrefour des Cergnes ne sera pas refait en raison de la transformation de la ferme mais pour canaliser la pluie qui vient en amont ; le carrefour sera légèrement modifié et le chemin en gravier qui longe la forêt sera refait.

M. Christophe Martin revient avec sa question concernant cet emprunt bancaire. La commune a CHF 540'000.00 de cash dans ses comptes...pourquoi veut-elle emprunter pour ces travaux ? **M. Joseph Aeby** explique que c'est une question de calendrier. Au moment de préparer les messages, les comptes 2018 n'étaient pas bouclés. La commune peut affecter le cash sur la prochaine dépense des routes, ceci cette année ou l'année prochaine.

On peut également l'utiliser pour les prochaines étapes ou sur la traversée de Rue ; cependant, cet argent ne pourra être utilisé pour autre chose que des routes ! La réserve peut ainsi être utilisée pour cette dépense. **M. Armand Surchat** est content de voir que les routes seront réfectionnées mais il aimerait que les travaux se fassent cette année ! **M. Bernard Savio** est convaincu que ces travaux seront réalisés et affirme que la situation est sous contrôle. Il tient à compléter ses explications en donnant l'information suivante : en 2016, la commune a écrit à 26 propriétaires de chemins privés pour la réfection de ces derniers. Les propriétaires privés ont aussi droit à des subventions pour refaire leurs chemins. Seuls 6 ont répondu. Ces travaux ne pourront pas être réalisés cette année car ils n'ont pas été expertisés. Il répète encore une fois que pour les travaux 2019, le SAgrri peut aussi accorder une dérogation pour les réfections urgentes !

942.503.40 Réfection du sol de la salle des Remparts : **M. Stéphan Cottet** poursuit avec la lecture du message y relatif. **M. Franco de Andrea** rajoute que le carrelage s'est soulevé sur la gauche de la scène. A l'époque (cela fait déjà 31 ans), il a été posé sur la chape fraîche et n'a pas été collé. Les carreaux ne tiennent que par les joints. Il manque des joints de dilatation. Différents échantillons sont exposés sur une table, l'idée étant de trouver la meilleure solution, d'autant plus que la chape bouge encore.

5.1.1. Rapport de la Commission financière

M. Francis Braillard, respectivement la Commission financière, a décidé de donner un préavis individuel favorable pour chaque investissement demandé. **M. le Président** propose de passer au vote de chaque investissement.

5.1.2. Examen et vote de chaque investissement

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
700.501.15	Achat de compteurs d'eau_étape 1	CHF 70'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par nos disponibilités.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
710.501.20	Remplacement de deux pompes des STAP (Stand de tir et route de l'Union)	CHF 25'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par nos disponibilités.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Rubrique	Objet	Montant
620.501.00	Réfection des routes communales (étape 2)	CHF 540'000.00
620.661.30	Subventions AF	- CHF 150'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par nos disponibilités.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Rubrique	Objet	Montant
942.503.40	Réfection du sol de la salle des Remparts	CHF 60'000.00

Cette dépense, qui est soumise à approbation, sera financée par nos disponibilités.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

6. Rapports d'activités des commissions

Commission d'aménagement

M. Alain Chollet explique que la Commission d'aménagement s'est réunie à trois reprises. Tout d'abord, en juin 2018, pour la présentation de l'adaptation du PAL, avant la séance d'information publique. Ce dossier a depuis été mis à l'enquête publique et transmis au SeCA. Le 24 septembre 2018, une première séance pour le PGEE a été mise en place pour discuter des prestations d'ingénieurs pour sa révision et sa mise à jour. S'en est suivi une séance le 05 mars 2019 pour mettre en route le groupe de travail « PGEE » qui s'occupera de la révision. Depuis, un planning lui a été transmis pour le reste de l'année, avec deux dates, une en juillet et une en septembre, avec pour objectif son approbation par le canton en décembre.

Commission de naturalisation

Mme Nadine Fontaine relève que la vie est un long fleuve tranquille pour cette commission car elle n'a pas eu l'occasion de se réunir en 2018, aucune demande de naturalisation n'ayant été déposée !

Commission de l'énergie

M. Franco de Andrea relève que la Commission de l'énergie s'est réunie deux fois en 2018. Elle a fait le point avec la responsable « Cité de l'énergie » sur les actions à accomplir dans la commune et suit ce plan. Il rappelle qu'il faudra nommer un nouveau membre, pour remplacer son Président, M. Yannick D'Agostino.

Commission projet DécheTri 2030

M. Stéphane Cottet demande si cette commission existe encore ou si elle a encore sa raison d'être. **M. Franco de Andrea** relève qu'elle a été mise en place par M. Denis Orange et qu'il faudra lui poser la question si cette dernière est encore utile pour la suite. Il rajoute que ses membres ont encore beaucoup d'idées et qu'à son avis, il y a lieu de la maintenir ! **M. Olivier Pittet** indique que ses membres se sont vus plusieurs fois en 2018. Avec l'effet « compacteur », il y a moins de transports à la SAIDF. Ils ont donc attribué d'autres tâches au transporteur communal afin qu'il ne soit pas pénalisé ! Ses membres ont aussi étudié les tarifs pour l'acquisition des compacteurs (leasing ou achat direct). **M. Stéphane Cottet** rappelle au Groupe Avenir Ville-Campagne qu'il faudra également remplacer M. Yannick D'Agostino.

7. ELECTION DU / DE LA PRÉSIDENT/E

Est seul candidat : Patrick Périsset (Avenir Ville-Campagne).

Aucun autre candidat ne s'étant annoncé auprès de M. Stéphane Cottet, **M. Patrick Périsset** est élu à l'unanimité des voix et par acclamation au poste de Président du Conseil général pour les douze prochains mois. **M. Stéphane Cottet** lui souhaite une année pleine de satisfactions dans cette fonction ; il ne manque pas de relever toutes les qualités qu'il a découvertes chez son successeur et lui passe la parole. **M. Patrick Périsset** remercie ses collègues du Conseil général pour ce vote de confiance. Il profitera de cette année de présidence pour essayer d'amener un regard « jeune » sur le fonctionnement de la commune. Il remercie M. Stéphane Cottet pour son dynamisme et l'organisation de sa ballade historique à Rue. **M. Patrick Périsset** se réjouit d'accomplir sa mission et remercie également le Conseil communal pour tout le travail accompli tout au long de l'année.

8. ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT/E

M. Stéphane Cottet explique que, selon le tournus instauré, c'est au tour du Groupe Entente de repourvoir ce poste.

Est seule candidate : **Yanessandre de Andrea** (Groupe Entente).

M. le Président demande s'il y a des remarques par rapport à cette nomination. Tel n'étant pas le cas, **Mme Yanessandre de Andrea** est élue à ce poste à l'unanimité des membres présents et par acclamation de ses collègues du Conseil général. **M. Stéphane Cottet** se réjouit de cette jeune candidature et la remercie de son engagement. **Mme Yanessandre de Andrea** est ravie de relever ce nouveau défi.

9. DISSOLUTION DE LA COMMISSION TEMPORAIRE POUR LE PROJET DE LA TRAVERSEE DE RUE

Cette commission a été mise en place en avril 2017 pour le projet de la Traversée de Rue. MM. Jean-Luc Bosson, Patrick Périsset et Sébastien Perriard y siégeaient. **M. Stéphane Cottet** relève qu'il existe également une Commission d'aménagement dans laquelle nous retrouvons MM. Jean-Luc Bosson, Alain Chollet, Joël Crausaz, Sébastien Perriard et Patrick Périsset. On constate que certaines personnes font partie des deux commissions. En avril 2018, M. Raphaël Haering indiquait que cette commission n'avait pas encore été convoquée et qu'elle ne le serait pas en 2018. Est-il nécessaire de maintenir cette commission ou faut-il la réactiver ? Le bureau propose ce point à l'ordre du jour car il considère que la traversée de Rue est un sous-chapitre de l'aménagement global de la commune de Rue. Les membres de la Commission de la traversée de Rue sont les mêmes que ceux qui siègent à la Commission d'aménagement. Le bureau estime donc que les tâches de la Commission de la traversée de Rue peuvent être reprises par la Commission d'aménagement.

Cet objet ne suscitant pas de remarque, **M. le Président** suggère de passer au vote.

La dissolution de la Commission temporaire pour le projet de la traversée de Rue est **approuvée à l'unanimité** des votes.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

10. DELEGATION DE COMPETENCE A LA COMMISSION D'AMENAGEMENT POUR LES PROJETS DE LA TRAVERSEE DE RUE, DU PARKING ET DES ROUTES COMMUNALES

Ce point est directement lié à la décision précédente. **M. Stéphane Cottet** propose de rajouter à la Commission d'aménagement les projets de la traversée de Rue, du parking et des routes communales. Aucune question n'est formulée et M. le Président propose de voter.

La délégation de compétence à la Commission d'aménagement pour les projets de la traversée de Rue, du parking et des routes communales est **approuvée à l'unanimité**.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

11. ELECTION DE 5 MEMBRES A LA COMMISSION DU FONDS SPECIAL DE LA VENTE DU MARAIS DE NAUDRY

Dans sa séance du 13 décembre 2018, le bureau a proposé de créer une Commission pour le Marais de Naudry, avec pour but, la gestion de l'affectation, peut-être à long terme, des CHF 100'000.00 de la vente du marais. Donnant suite à cette décision, le Conseil général doit élire 5 membres, répartis à raison de 2 membres pour le Groupe Entente, 2 membres pour le Groupe Avenir Ville-Campagne et 1 membre pour le Groupe Terroir et Progrès.

Sont candidats : Alain Chollet (Entente), Nicole Barbey (Entente), Francis Braillard (Avenir Ville-Campagne), Olivier Pittet (Avenir Ville-Campagne) et Sébastien Hassler (Terroir et Progrès).

MM. Alain Chollet, Francis Braillard, Olivier Pittet, Sébastien Hassler et Mme Nicole Barbey **sont élus à l'unanimité** des membres présents et intègrent cette nouvelle commission.

Votants	26	abstention(s)	0	majorité	14	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Le bureau a statué sur la nomination d'un(-e) Président(-e) et donne 1 mois à cette commission pour choisir en interne le/la candidat(-e).

12. DIVERS

M. Stéphan Cottet a deux points à traiter dans les divers. Tout d'abord, la proposition de M. Patrick Périsset qui souhaite élaborer un règlement de subventions pour les sociétés locale. A la dernière assemblée, le Conseil général a voté le report de cet objet, ce projet devant être encore affiné. Sans transition, **M. Stéphan Cottet** passe la parole à M. le Vice-Président. **M. Patrick Périsset** explique que ce point a été débattu lors de la séance du mois de décembre. Le problème des sociétés locales n'est pas forcément l'argent mais plutôt le manque de membres. L'objectif principal est de ne pas rester les bras croisés et d'essayer d'être proactif. Il donne l'exemple de la commune de Siviriez qui récapitule toutes les subventions attribuées durant l'année dans le bulletin communal. Autre exemple, c'est la commune de Chapelle : son soutien est différent car elle ne donne pas forcément de l'argent mais met en avant la société et lui donne l'occasion de communiquer via un document officiel ! **M. Patrick Périsset** relève que dans certaines communes, il a fallu engager un travailleur social qui va à la rencontre des jeunes durant la nuit, avec des coûts beaucoup plus importants. Le Conseil général n'est pas entré en matière séance tenante en décembre dernier ; en revanche, le Conseil communal a été très à l'écoute. Des premières démarches sont déjà en cours. M. Pierre-Louis Fossati a déjà rencontré les sociétés de la commune et sondé le terrain. Le groupe Avenir Ville-Campagne lui fait confiance et estime qu'il n'y a pas lieu de faire une proposition de vote.

M. Stéphan Cottet passe la parole à M. François Bosson qui, au nom du Groupe « Entente » demande au Conseil communal d'étudier les incidences d'une baisse de l'impôt communal ; selon l'article 44 du Règlement du Conseil général, ainsi que l'article 17 al. 1 de la loi sur les communes, le bureau donne un avis positif de la recevabilité sur la proposition de M. François Bosson pour la demande d'étude susmentionnée.

Au nom du Groupe « Entente », **M. François Bosson** demande au Conseil communal de préparer une étude sur l'incidence d'une baisse de l'impôt. La santé des comptes communaux permet de réaliser des amortissements supplémentaires conséquents, et ce, depuis plusieurs exercices (2014-2015 et 2018). Il semble bienvenu que les contribuables profitent eux aussi, ne serait-ce qu'un tout petit peu de cette bonne santé, au travers d'un geste même modeste et provisoire. Le Groupe « Entente » propose que l'étude évalue la baisse de l'impôt sur les personnes physiques, les personnes morales et éventuellement, sur la taxe immobilière. Le Conseil communal peut faire d'autres propositions, s'il le juge nécessaire. Le Groupe « Entente » souhaite que le Conseil général se prononce séance tenante sur cette proposition et qu'en cas d'acceptation, le Conseil communal prépare une présentation pour le budget 2020. **M. Stéphan Cottet** le remercie et ouvre la discussion ; il rappelle l'article 44 du règlement du Conseil général, soit que « la proposition a pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé ». Après le vote, la balle sera dans le camp du Conseil communal.

M. Sylvain Périsset comprend les arguments du Groupe « Entente », avec ses arguments mais c'est un souci d'avenir, avec tous les projets qui vont venir alourdir le budget communal. Il estime que ce n'est pas le bon moment, d'autant plus que le Conseil général arrive en fin de mandat (plus que 3 séances).

Il craint de donner la patate chaude à d'autres élus qui devront remonter les impôts. C'est un peu prématuré à son avis. **M. François Bosson** répond que cela fait plus de 10 ans qu'il entend ce discours. S'il regarde les amortissements extraordinaires qu'il y a eu (2013 : CHF 400'000.00 - 2014 : CHF 211'000.00 - 2015 : CHF 451'000.00, avec CHF 350'000.00 de réserve). C'est donc normal de donner quelque chose aux citoyens. **M. Sylvain Périsset** souligne qu'il est toujours plus facile de baisser l'impôt que de le remonter ! Il relève également que la commune n'arrive pas à entretenir un bâtiment et qu'on parle de baisser les impôts ! **M. François Bosson** relève qu'à l'actif du bilan, il y a des liquidités pour près de 2 millions ! **M. Christophe Martin** relève que Rue est réellement une commune qui a une santé financière excellente. Personnellement, il trouve juste la remarque de M. François Bosson et d'en faire bénéficier la population. C'est politiquement un signal à donner à d'autres communes, notamment pour de futures fusions ! **Mme Magalie Conus** soutient totalement la proposition de son groupe et rappelle qu'il ne s'agit pour le moment que d'une étude !

M. Stéphan Cottet souligne que tous les élus ici présents sont des personnes qui veulent le bien de la gestion de la commune. C'est peut-être une décision momentanée. Il a confiance au Conseil général le jour où il faudra voter une hausse d'impôts, ce qui serait différent avec une Assemblée communale. **M. Sylvain Périsset** connaît les risques du référendum dans certaines situations. **M. Patrick Périsset** soutient cette proposition et imagine que l'outil indispensable sera le plan financier qui a été demandé à de nombreuses reprises. Il encourage le Conseil communal à établir cet exercice pour avoir cette vision, à moyen et long terme, de la charge d'investissements qui nous attend. **M. Joseph Aeby** explique avoir déjà abordé la question il y a 2 ans. Si on se réfère au fonctionnement des communes fribourgeoises depuis quelques années, ainsi qu'aux reports dans les journaux, effectivement, les résultats financiers sont excellents. Dire le contraire, c'est mentir ! Cela n'a pas toujours été ainsi ! Le budget ne présente pas de soucis financiers et est très rapidement sous toit. Si les résultats de ces dernières années ne reposaient que sur les impôts extraordinaires, il se demanderait le bienfondé de cette proposition. Mais il y a une incidence évidente...c'est l'augmentation importante des rentrées ordinaires. C'est le bulletin de santé de la commune. Il est vrai que les indicateurs sont au vert. C'est agréable de présenter des budgets excellents. Il faut aussi comprendre la démarche politique sachant que nous travaillons avec le portemonnaie de la population. Cette question est défendable politiquement parlant. Le Conseil communal est d'accord de faire des propositions. Cependant, il est plus agréable pour le Conseil communal de prendre une décision en septembre pour pouvoir faire le processus budgétaire avec les nouveaux facteurs. **M. Joseph Aeby** est d'avis de présenter les conséquences en septembre, de décider et ensuite, de lancer le processus budgétaire. Il relève par ailleurs que l'effet fiscal prend 2 ou 3 ans pour être en marche. Il faudra assumer si les comptes vont moins bien mais il est difficile de dire ce soir que cela ne se justifie pas.

La proposition de M. François Bosson pour étudier les incidences d'une baisse de l'impôt communal, est **approuvée** à la majorité des voix.

Votants	26	abstention(s)	2	majorité	14	OUI	24	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

M. Jaques Perroud a une question par rapport à l'Hôtel-de-Ville car il ne constate aucune ligne pour les dépenses dans les comptes ; il aimerait des explications par rapport aux CHF 60'000.00 qui ont été annoncés. **M. Joseph Aeby** explique que le Conseil communal, si on se réfère à la loi sur les communes, a la compétence pour des dépenses urgentes sans limite. Il précise que le Conseil communal n'en profite pas ! Il n'y a rien sur 2018 mais un détail de toutes les factures pour la rénovation et le rafraichissement du bâtiment ainsi que le changement de tenancier.

Il rappelle que la décision a été prise le 20 décembre 2018 ; il a fallu à la fois gérer une rupture anticipée de bail et la recherche d'un locataire et des conséquences sur l'immobilier. L'établissement est loué depuis le mois d'avril et c'est très fort, compte tenu de la situation. Les Conseillers communaux ont passé pas loin de 250 à 300 heures sur ce dossier pour amener quelque chose qui nous enlève finalement une épine du pied. Sur l'aspect financier, l'Hôtel-de-Ville est loué à raison de CHF 36'000.00 par année depuis 1997, ce qui ne représente pas loin d'un million de loyers rentrés. La commune n'a quasiment fait aucun frais d'entretien durant toutes ces années, c'est du cash. Si aujourd'hui les travaux, qui ne sont encore pas arrêtés, coûtent CHF 50'000.00 ou CHF 60'000.00, c'est raisonnable ! C'était également nécessaire pour continuer à encaisser un bail et faire vivre l'établissement. Le détail sera transmis au Conseil général, avec une totale transparence. **M. le Syndic** rajoute que, contrairement à ce que nous pensions, la sortie de l'ancien tenancier ne s'est pas bien passée. Cette situation est conflictuelle et se règle aujourd'hui par avocats interposés. Sur la somme avancée, il y aura certainement des montants récupérés par le litige, ou alors pris en charge partiellement par les assurances. Le Conseil communal a dépensé de l'argent mais il n'en a pas abusé.

M. Michel Gobet souhaite revenir sur l'organisation de la Fête du 1^{er} août. Ne pourrait-on pas diminuer les feux d'artifices avec un feu plus traditionnel et offrir à nos citoyens un apéritif ou une saucisse ? **M. Joseph Aeby** explique ne pas avoir toutes les réponses car cette année, c'est la commune d'Auboranges qui s'en occupe. Sur la notion « d'inviter la population », il semblerait que ce soit la volonté d'Auboranges, avec un pot-au-feu ou une saucisse de veau. Dans tous les cas, la commune de Rue les soutiendra. **M. Stéphane Cottet** rappelle avoir déjà fait cette demande et il serait souhaitable que le Conseil communal y pense à l'avenir.

M. Patrick Périsset aimerait introduire la prochaine séance qui se déroulera le 12 décembre prochain avec un point important, LE BUDGET. Il présente le principe de « Pareto » avec un schéma qui dit qu'avec 20 % d'efforts, on obtient 80% de résultats. Le but de cette illustration est de se concentrer sur le 20%, qui a peut-être un impact de 80% sur la vie locale à Rue.

M. Joseph Aeby revient sur l'intervention concernant la dépense totale de l'ACER. La commune versera pour l'excédent de charges du cercle scolaire la somme de **CHF 118'204.34** ces prochains jours. Ce montant boucle la totalité des frais du cercle qui n'étaient pas imputés dans les comptes 2018.

M. le Syndic explique également que les communes vont changer de système comptable avec l'arrivée de MCH2, dès l'exercice comptable 2021 ; un nouveau plan comptable sera mis en place. Il est déjà appliqué par l'Etat de Fribourg. Le changement « clé, c'est que MCH2 collera un peu plus sur la comptabilité traditionnelle d'entreprise et il n'y aura plus de notion d'amortissement supplémentaire. Il s'agira de présenter des comptes de manière un peu plus traditionnelle.

Il rappelle également que le **mardi 11 juin 2019** aura lieu une séance d'information publique avec la présentation du projet de la traversée de Rue.

M. Stéphane Cottet remercie toutes les personnes ici présentes ce soir et félicite le Conseil communal pour son travail de terrain, qui n'est parfois pas facile mais efficace pour le bien de la commune. C'est sa dernière assemblée en tant que Président. Les relations entre le Conseil communal et le Conseil général ont bien évolué ces dernières années. Il a particulièrement apprécié les séances d'informations dédiées à un ou deux thèmes. **M. le Président** insiste sur la richesse du patrimoine, de la faune, de la flore, de ses biotopes et de sa topographie.

Il est important de transmettre ces atouts exceptionnels aux enfants, aux citoyens et aux touristes. Avec cette nouvelle Commission de gestion du patrimoine, la commune a l'opportunité de se donner les moyens de créer et de transmettre la connaissance de ce patrimoine. Il adresse également ses remerciements à ses collègues du bureau, à toutes les commissions et leurs présidents, aux présidents (-e) des groupes et à tous les collaborateurs de la commune.

Pour conclure, **M. Joseph Aeby** souhaite une excellente fin de soirée à chaque personne présente et les invite à prendre le verre de l'amitié



La séance est levée à 22h35.

Prochaines rencontres du Conseil général :

12.10.2019	Matinée du Conseil général
12.12.2019	Conseil général (budget 2020), à 19h30
23.04.2020	Commission financière, à 19h30
14.05.2020	Conseil général (comptes), à 19h30

Au nom du Bureau du Conseil général :

Le Président :



La Secrétaire :

Stéphan Cottet

Cynthia Buache Mesot

Annexe I : Rapport de la Commission financière